

de placement disponible dans l'économie canadienne cette année. Je crois qu'en chiffres ronds on prévoit que 8,000 millions de dollars seront placés au Canada. En comparaison de ce chiffre, la somme de 350 millions de dollars pour l'habitation ne représente pas grand chose. Je sais que le ministre ne demande que ce qu'il faut pour assurer la construction de 35,000 maisons, ce qui représente environ 25 p. 100 du chiffre prévu de 140,000. Cependant, en admettant que les estimations du ministre soient exactes, et je suis sûr qu'elles le sont car jusqu'à présent elles ont toujours été très proches de la réalité, cela signifie que le gouvernement et l'initiative privée placeront dans l'habitation, au Canada, cette année, 17½ p. 100 des fonds placés dans tous les domaines d'un bout à l'autre du pays. Ce n'est pas un pourcentage très considérable si l'on songe que notre population a encore besoin d'un million de maisons. Une année comme celle-ci, alors que nous avons des excédents de bois de construction et que sévit le chômage, je trouve que le programme de construction de maisons envisagé par le ministre est on ne peut plus modeste.

Notre groupe préconise depuis longtemps l'établissement d'un office national d'investissements grâce auquel on n'aurait pas à souffrir du manque de capitaux lorsqu'il s'agirait de satisfaire aux exigences sociales et aux besoins du public. Un office national d'investissements bien constitué réglerait le mouvement des capitaux de placement au Canada, non pas nécessairement du point de vue de la propriété desdits capitaux, mais plutôt afin que la population canadienne ne manque pas des capitaux nécessaires au logement, aux hôpitaux, aux routes, ponts et chemins de fer, aux entreprises d'énergie publique, à l'expansion industrielle, ni des capitaux requis pour financer le maintien et le bon fonctionnement de l'économie canadienne.

Je vois que le bras droit du ministre a fait lire hier à Kitchener (Ontario) un discours qu'il ne pouvait aller prononcer en personne, et où il demande aux capitalistes canadiens de mettre assez d'argent à la disposition des constructeurs de maisons pour que d'ici 23 ans on construise 3 millions et demi de nouvelles maisons au Canada. Un bref calcul semble indiquer que cela représente 150,000 logements par année. L'expérience des dernières années démontre qu'un simple appel des membres du gouvernement ou des fonctionnaires à des réunions annuelles, ou autres circonstances du même genre, en faveur de la construction d'habitations, est absolument insuffisant. Les capitaux se dirigent naturellement là où les bénéfices sont les plus élevés. Comme le ministre le sait très bien, puisqu'il

était à la Chambre toutes ces dernières années, lorsque les gains des sociétés canadiennes ont commencé à monter, notamment après la réduction de l'impôt sur leur revenu, accordée par l'ancien gouvernement, les gens qui avaient des capitaux à placer ont commencé à délaisser les domaines traditionnels et sûrs pour l'expansion industrielle, où le rendement était beaucoup plus élevé. Les placements visant les services d'utilité publique et privée ont été pour le moins aussi sûrs que dans le cas de l'habitation. A ces moments-là, le gouvernement précédent devenait excessivement nerveux et lançait un appel semblable à celui qui a été lancé en Ontario hier soir et ici cet après-midi par le ministre. On priait les administrateurs de capitaux de placement d'affecter à l'habitation une plus large part de leurs capitaux, mais ces appels tombaient dans l'oreille de sourds. En fin de compte, l'ancien gouvernement a dû trouver une nouvelle source de capitaux hypothécaires.

Les banques à charte du Canada ne s'étant jamais trop intéressées aux placements industriels à long terme, le gouvernement a pensé, vu notre expansion économique, qu'elles devaient avoir de l'argent. Les banques à charte ont alors été amenées dans le domaine du logement, ce qui y a enrayé le fléchissement pour un temps, mais pour un temps seulement. Dans un court délai, les banques eurent placé dans le logement ce qui leur paraissait être une part équitable et sûre de leurs éléments d'actif, et les recettes des sociétés commerciales continuèrent d'augmenter, et les particuliers avaient de moins en moins d'argent à disposer pour la construction de logements. En se bornant à des appels lors des réunions annuelles pour réaliser ces espoirs platoniques à l'égard des besoins sociaux du Canada, on n'amènera pas d'argent dans le domaine du logement, et il nous faut ces fonds.

C'est pour de telles raisons que nous avons toujours préconisé un office de placements nationaux par l'entremise duquel le gouvernement de notre pays assumerait une certaine responsabilité à l'égard de l'orientation du flot des capitaux de placement et veillerait à la répartition rationnelle des capitaux de placement disponibles en tout temps. Je sais que cela entraînerait des modifications à bien des lois. La loi sur les banques devrait probablement subir des modifications, de même que la loi sur les sociétés de prêts, la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, et d'autres lois. Par d'autres moyens, toutefois, le gouvernement pourrait exercer la pression nécessaire sur les gérants de capitaux de placement pour s'assurer qu'il ne se produira pas d'expansion imprudente de certains secteurs de notre industrie,—nous le